



l'info

LA LETTRE D'INFO
DES TERRITOIRES
D'ATLANTIC'EAU

06 
service public de l'eau potable

O l'info N°06 • Février 2020 • Directeur de la publication : Jean-Michel BRARD • Rédaction : atlantic'eau • Conception et réalisation : www.liner-communication.fr • Tirage : 1300 exemplaires • Impression : Imprimerie La Contemporaine. • Retrouvez toutes les lettres d'informations sur notre site, rubrique Télécharger : www.atlantic-eau.fr

LE CHIFFRE DE L'EAU

2,03 € TTC /M³

C'est le prix de l'eau potable en 2020 sur le territoire d'atlantic'eau, sur la base d'une facture d'eau de 120m³. Ce prix reste identique à 2019.

IL EN PARLE



Jean-Michel BRARD,
Président d'atlantic'eau

Depuis le 1^{er} janvier 2020, atlantic'eau exerce de nouvelles compétences. Chargé de la distribution de l'eau potable sur 162 communes, le syndicat est désormais aussi responsable de la production de l'eau potable sur la majeure partie de son territoire. C'est l'aboutissement d'une procédure de modification statutaire qui a fortement mobilisé les élus délégués et l'équipe d'atlantic'eau. Ce transfert de compétences a abouti à la dissolution de tous les syndicats d'eau locaux (à l'exception du SAEP de Vignoble Grandlieu).

Atlantic'eau est composé aujourd'hui de 50 membres : 8 EPCI, 1 syndicat mixte et 41 communes. Ce changement de gouvernance intervient dans le cadre de la loi NOTRe qui attribue à titre obligatoire la compétence « eau » aux communautés de communes et communautés d'agglomération, au plus tard au 1^{er} janvier 2026 (pour les communautés de communes). Le syndicat va donc accueillir de nouveaux élus suite à cette évolution structurelle et aux élections.

Les futurs délégués d'atlantic'eau auront de nombreux défis à relever. Le Débat d'Orientation Budgétaire de novembre 2019 a fixé le cadre des actions envisagées pour le futur.

Des investissements importants sont à prévoir sur les 5 années à venir. Ils sont indispensables pour la sécurisation et la modernisation du réseau, mais aussi pour l'amélioration de la qualité de l'eau distribuée.

147,1 millions d'euros sur 5 ans sont budgétés pour la sécurisation et la modernisation du réseau. Dans les projets d'ampleur, il est prévu la pose d'un feeder sous la Loire afin de sécuriser l'alimentation du Pays de Retz à partir de ressources diversifiées. Le réseau reliant l'usine de Basse Goulaine aux réservoirs des Pégères sera également doublé.

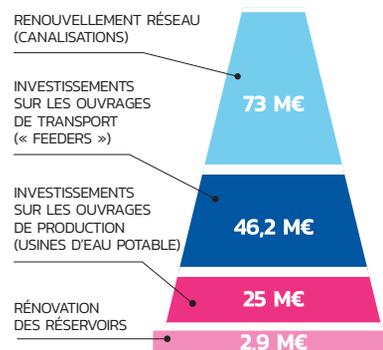
Enfin, la protection de la ressource en eau est un enjeu majeur. Des investissements conséquents sont également nécessaires pour réhabiliter les stations de production et adapter les filières au traitement des pesticides.

« Futur.es élu.es d'atlantic'eau, vous devrez relever ce défi primordial de poursuivre une démarche ambitieuse pour garantir la qualité de l'eau distribuée. »

L'INFOGRAPHIE

Investissements 2020-2025 pour la sécurisation et modernisation du réseau

147,1 millions d'euros dont



Une nouvelle gouvernance au plus proche des territoires

La gouvernance d'atlantic'eau s'organise autour des commissions territoriales et du comité syndical. Les commissions territoriales sont basées sur des périmètres liés à l'exploitation du service public d'eau potable (et non sur des périmètres administratifs). Les délégués des 10 commissions représentent localement atlantic'eau et échangent autour des dossiers de proximité. Le comité syndical d'atlantic'eau définit la politique d'ensemble, fixe le prix de l'eau, et élit les membres du bureau syndical (organe exécutif). Les délégués du comité syndical sont systématiquement membres de leur commission territoriale de rattachement.

LA NOUVELLE ORGANISATION D'ATLANTIC'EAU



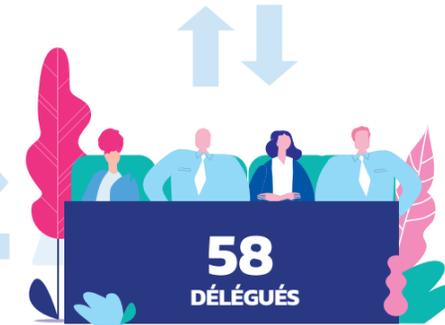
LE BUREAU SYNDICAL
Organe exécutif



LES 10 COMMISSIONS TERRITORIALES

Chaque membre d'atlantic'eau désigne ses délégués à sa commission territoriale de rattachement :

- 1 ou 2 délégués titulaires selon la taille de la commune
(1 délégué pour commune < 4000 habitants, 2 délégués pour commune > 4000 habitants).
- 1 délégué suppléant par commune.



LE COMITÉ SYNDICAL

Les délégués du comité syndical sont désignés par les assemblées délibérantes des EPCI et du syndicat mixte, et par 3 collèges électoraux pour les 41 communes :

- 1 délégué titulaire
- 1 délégué suppléant par tranche de 5 000 abonnés.

MEMBRES D'ATLANTIC'EAU



LE RÔLE DU DÉLÉGUÉ



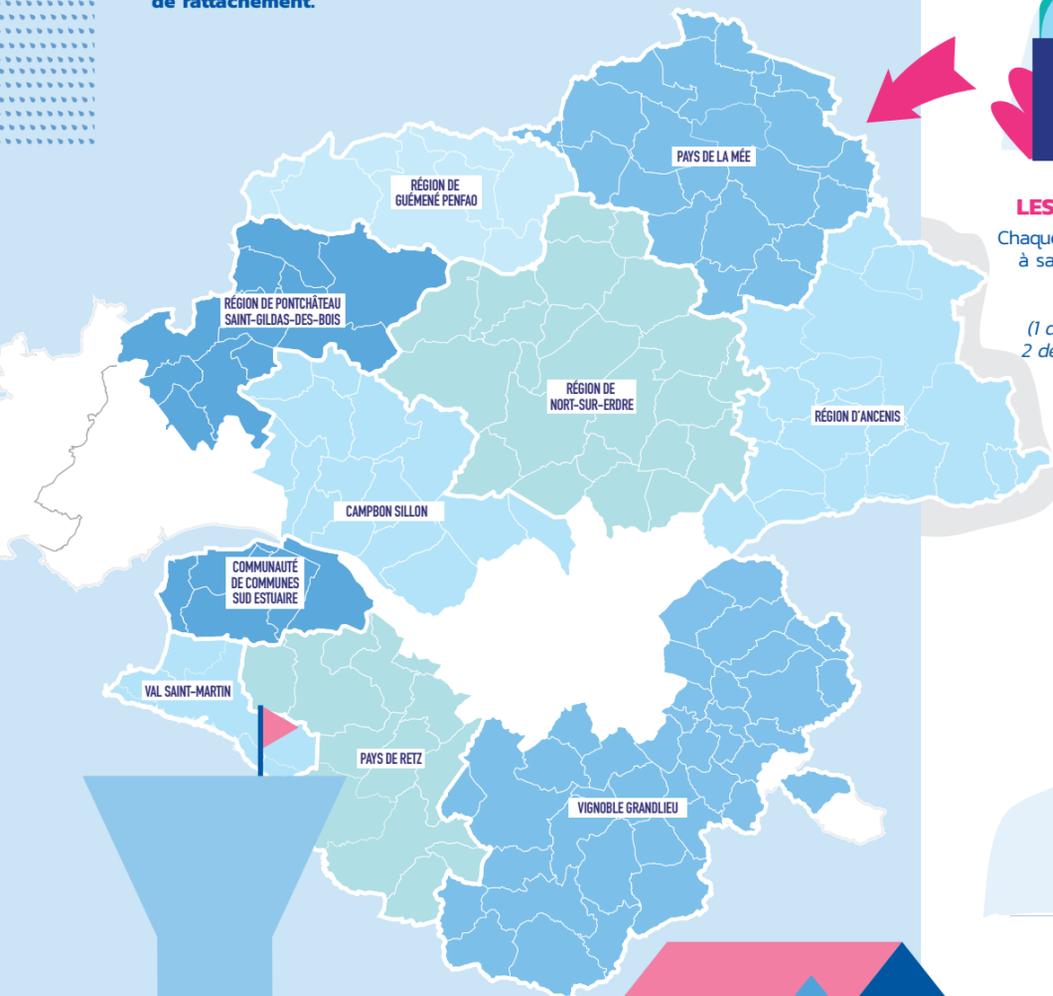
DÉLÉGUÉ D'UNE COMMISSION TERRITORIALE

- ▶ **Assure** le lien entre atlantic'eau et la commune, et fait part des attentes locales
- ▶ **Coordonne** les travaux d'atlantic'eau avec les projets d'aménagements des collectivités,
 - **contribue** au suivi de la qualité du service rendu à l'utilisateur,
 - **examine** le bilan d'exploitation du ou des délégataires sur son territoire,
 - **échange sur les mesures** à prendre pour la protection de la ressource et la qualité de l'eau.
- ▶ Présente chaque année à son assemblée le RPQS : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable
- ▶ Peut participer à des commissions thématiques multi-territoires



DÉLÉGUÉ DU COMITÉ SYNDICAL

- ▶ Assure le lien avec les commissions territoriales
- ▶ **Participe aux travaux du comité syndical qui :**
 - **vote** le budget du syndicat,
 - **décide** des investissements à mener pour la sécurisation et la modernisation du réseau,
 - **vote** les tarifs de vente d'eau,
 - **décide** des mesures pour la protection de la ressource en eau.
- ▶ Peut être désigné au sein d'instances réglementaires : commission d'appel d'offres, commission de contrôle financier, commission consultative des services publics locaux...
- ▶ Peut participer à des commissions thématiques multi-territoires





Protection de la ressource en eau

En 2019, atlantic'eau a inauguré une nouvelle station de production d'eau potable à Missillac. La zone de captage est protégée par un arrêté préfectoral de mai 2018 instituant des périmètres de protection. Sa mise en place relève d'une obligation réglementaire. Elle est l'aboutissement d'un échange entre le syndicat et les entreprises situées sur la zone de captage, sollicitées pour agir sur la préservation de la qualité de l'eau.

RENCONTRE AVEC

NICOLAS LOUAULT,
GÉRANT DE L'ENTREPRISE
LES VERGERS DE BOVIEUX
À MISSILLAC

Votre entreprise est située sur une zone de captage d'eau potable. Quelle incidence cela a-t-il eu sur votre activité ?

Les Vergers de Bovieux sont une exploitation arboricole qui produit, aujourd'hui, essentiellement des pommes et poires, en agriculture biologique. Nous avons initié cette démarche bio en 2009 sur un premier site. Nous l'avons étendue en 2012 et 2015 au site de Bovieux. L'arrivée de la nouvelle station d'eau potable n'a pas été un élément déclencheur pour passer en bio car nous étions déjà dans une démarche environnementale avec une agriculture raisonnée. Cependant, cela a été un des éléments moteurs dans notre transformation. En effet, quand le syndicat a décidé de réactiver le captage, il a réalisé des audits auprès des acteurs environnants. Les discussions nous ont aidés à avoir une prise de conscience sur notre responsabilité face à la préservation de la ressource en eau. Cela a conforté notre choix de passer en agriculture biologique. Aujourd'hui, nous n'utilisons que des produits naturels pour la protection de nos cultures.

Une enquête publique a été menée en 2017. Comment se sont passés les échanges ?

Nous avons travaillé dans un esprit de confiance et d'ouverture. Les échanges ont permis une bonne conciliation. Nous n'avons pas vraiment eu beaucoup de contraintes, car avec notre passage en agriculture biologique, nous allions plus loin que ce qui était demandé.

Donc vous n'avez pas rencontré de difficultés ?

Il a fallu néanmoins discuter de certaines mesures prévues et les faire adapter. Par exemple, le projet prévoyait l'interdiction de supprimer des haies. Or, nous souhaitions en déplacer, les haies sont très importantes pour la biodiversité dans notre exploitation. Il a donc été précisé dans le projet que la suppression de haies serait possible, si plantation d'un linéaire équivalent. Il était aussi prévu l'interdiction de cultures maraîchères et des légumes de plein champ. Or, comme nous faisons principalement de la vente à la ferme, nous voulions garder la possibilité, en cas d'année difficile sur les vergers, de développer d'autres activités. Cette interdiction a donc été levée, uniquement pour les cultures maraîchères en agriculture biologique. Au final, chaque acteur avait des contraintes différentes : les demandes ont été traitées au cas par cas.

L'AGENDA

- Le 19/05 : Installation du comité syndical

AU NIVEAU !

Les fortes précipitations survenues durant l'automne et cette première partie d'hiver ont induit une recharge très rapide des nappes.

Ainsi début février 2020, le niveau des nappes est supérieur à celui des années moyennes sur la même période. Cette tendance s'observe quel que soit le contexte hydrogéologique de la nappe.

